

SCOT Rhône Provence Baronnies
Comité Syndical
Réunion du 03 juillet 2019

Ordre du jour

Adoption du procès-verbal de la séance du 03 avril 2019

1. Approbation du règlement intérieur du Comité syndical
2. Délégation de pouvoir du Comité Syndical au Président
3. Fixation de la contribution des EPCI constitutifs du Syndicat mixte Rhône Provence Baronnies
4. Réglementation et conditions de mise en œuvre du remboursement des frais de transport des élus du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies
5. Budget primitif 2019 du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies (*)
6. Poste de Directeur du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies - Ouverture aux agents non titulaires
7. Instauration du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)
8. Réglementation et conditions de mise en œuvre du remboursement des frais de transport et de mission du personnel du Syndicat mixte du SCOT Rhône Provence Baronnies
9. Télétransmission des actes au contrôle de légalité

(*) Le document complet du budget primitif 2019 du SCOT Rhône Provence Baronnies a été transmis par voie dématérialisée via la plateforme S²LOW le 26 juin 2019